

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CCAS DE ROQUEFORT
DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE**

Séance du 02.04.2021 à 11h00

Le Conseil d'administration du CCAS de ROQUEFORT dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ZANARDO, Président du CCAS.

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 6

Présents : Madame: Michaux Muriel

et Messieurs : Pages Joseph, Garcia Sébastien, Zanardo Alain, Monsieur Claude JOSEPH

Absents : Bruni Mylène, Deturck Nathalie

Secrétaire de séance : Muriel Michaux

Monsieur le maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11H00. Madame Muriel Michaux est désignée secrétaire de séance.

Madame la vice-présidente donne l'ordre du jour et soumet à l'approbation le procès-verbal du précédent conseil d'administration. Mr Joseph étant absent lors du dernier conseil d'administration s'abstient ; le procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2021 est approuvé à la majorité, celui-ci est soumis à la signature des membres présents.

10 02.04.2021 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Madame Muriel MICHAUX

Monsieur le président propose aux membres présents de délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020. Considérant que le compte administratif a été voté à l'unanimité des membres présents ou représentés, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2020	3 620.70 €
Excédent reporté de 2019	280.19 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	3 900.89 €

propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 excédent	3 900.89 €
Affectation complémentaire en réserve	0,00
Résultat reporté de fonctionnement 002	3 900.89 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve l'affectation des résultats comme ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration
Fait à Roquefort le
Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en préfecture le



Roquefort, le 2 avril 2021

Le maire, président du CCAS

Alain ZANARDO